

DES BRETONS

par Joseph MILLNER

PARLANT d'un quidam, quelqu'un, qui l'était aussi, déclara :

Encore un Breton. Et de cligner de l'œil. Parce que le Breton s'appelait Bloch ou Weissenbaum.

Vous vous souvenez ? Pendant la guerre, pour éviter le nom fatidique de Juif — nous étions assez tamponnés comme ça — il nous arriva de convenir que dans la conversation tout se passerait comme si les ancêtres avaient habité la patrie de Du Guesclin.

Georges de La Fouchardière qui, en bon antimilitariste, cuisinait ses « hors-d'œuvre » sous la protection de la Wehrmacht, et en bon anarchiste enjoignait à la police parisienne de veiller à ce que tous les chiens portassent une muselière et tous les juifs une étoile jaune, avait déjà ironisé en 1930 sur une « Association des Bretons de Paris » où l'on ne rencontrait, disait-il, que des Lévy, Kahn et autres Meyer rêvant aux douceurs du Plongastel natal.

Car ainsi procédait, avant de tremper sa plume dans l'encrier de Marcel Déat, ce chroniqueur antisémite en apparence si peu conformiste : par insinuations malveillantes — en ricanant, comme un vulgaire rédacteur « de Gringoire ».

Eh bien, si du Guesclin n'était pas Juif, la gouvernante à qui le jeune guerrier fut en grande partie redevable de sa carrière, avait des origines incontestablement... bretonnes.

Était-ce une Bretonne unique en son genre ? Non, et il s'en faut de beaucoup !

YSRAEL ?

L'existence d'une « colonie sémitique » en Bretagne remonte à une époque fort lointaine : Edouard Drumont lui-même le reconnaît, qui prétend que les Juifs ne peuvent arguer d'un vieux titre d'habitation en France.

On se demande encore si la fameuse légende de la ville d'YS recouvre une réalité historique. Le lecteur crierait à la galéjade si nous disions qu'il faut y voir une ville d'YSraël, — mais n'est-il pas étrange que le roi d'YS s'entoure d'un luxe tout oriental et s'appelle Salomon ? Devant ces fontaines ombragées d'un figuier biblique qu'évoque la mythologie bretonne, ce n'est pas un poète, mais un historien qui songe à Siloë, la piscine de Jérusalem.

Ces analogies ne sont pas si surprenantes. D'autres notent une ressemblance très nette entre la hache symbolique des monuments égyptiens et les signes sculptés dans les grottes de Gavr'inis (Morbihan).

Sans vouloir remonter au déluge, l'on indiquera que les évêques bretons réunis en Concile à Vannes en l'an 465 interdirent au clergé de conserver de bonnes relations avec les assasins — évidemment, ô Jules Isaac — de Notre Seigneur. A cette époque, souligne Gross dans sa Gallia Judaica, les Juifs vannetais ne subissaient aucune discrimination politique ou religieuse.

UN REÇU

Sept siècles plus tard, la « Britannia Zeira » — forme hébraï-

que de la « Britannia minor » — devint prospère au point de ne plus pouvoir contenir tous ses Juifs.

Or un certain nombre, chose courante dans les conditions de la vie féodale, étaient prêteurs sur gages — d'aucuns disent : usuriers, mais alors il convient de préciser le contenu économique et social du mot.

Ainsi, en avril 1209, le prieur d'un village breton prête cinquante livres à un sien parent pour lui permettre de « s'acquitter vers un Juif ».

Un curieux document, enregistré sous le N° 133 aux archives départementales de la Loire-Inférieure, révèle le contrat conclu entre un certain Joffri, débiteur, et les nommés Pinhas ben Yon Tov et Yehuda ben Samuel, créanciers. Le reçu signé par Pinhas et Yehuda est bilingue comme il arrive souvent (latin-hébreu). Il date de 1234, a été rédigé en présence de deux témoins, Aaron de Segré et Jacob de Nantes, et porte la griffe du « Sénéchal des Juifs », magistrat qui répondait de ses co-religieux.

ORDONNANCE DUCALE

Il reste qu'en chassant hors du territoire mon créancier, je puis éteindre ma dette.

La méthode est bien connue. A la fin du XIII^e Siècle, le duc de Bretagne Jean Le Roux, l'utilisa en promulguant une ordonnance ad hoc, qui stipulait par ailleurs que le Chrétien impliqué dans l'assassinat d'un Juif ne saurait en tout état de cause, être poursuivi.

Et Jean-le-Roux jura devant Dieu que sa famille et ses arrière-petits-neveux appliqueraient à la lettre, sans la rapporter jamais, son ordonnance d'expulsion et de provocation au meurtre.

Il faut croire que les Bretons ne partageaient pas cet antisémitisme ducal puisque vers 1300 nous trouvons des communautés bretonnantes dans plusieurs villes, notamment à Ancenis, qui posséda encore de nos jours, sa « Rue des Juifs », et à Segré, qui a donné son nom à une illustre famille qui émigra par la suite en Italie.

CHAPEAU !

Quant à la petite ville de Clisson, connue des touristes pour son vieux château, elle se nommait « Calzon » dans la littérature hébraïque et devint un centre culturel riche de célébrités : c'est là que l'un des plus importants rabbins de l'époque, Joseph ben Baruch, rêva de l'An Prochain à Jérusalem — où il se rendit d'ailleurs avec plusieurs collègues —, que le poète Joseph ben Sabataï chercha l'inspiration et que Meïr Galzon se livra à une minutieuse exégèse des Ecritures.

Plus tard, paraît-il, nos Bretons furent soumis, comme en d'autres régions, au port obligatoire d'un chapeau distinctif.

Mais peu à peu, le caractère infamant de cette coutume s'estompait jusqu'à disparaître, et nous pouvons chanter sans, bien entendu, garantir la forme de l'attribut :

Ils ont des chapeaux ronds
Vive la Bretagne
Ils ont des chapeaux ronds
Vivent les Bretons !

LES FINANCIERS...

C'est à Nantes qui dès le XIII^e Siècle, compta le plus grand nombre de Judéo-Bretons.

Ils jouissaient d'une certaine autonomie administrative possédant, outre une très grande synagogue, leur propre tribunal et leur propre police.

Seulement, cette police était à peu près fondée sur les mêmes principes que la police des ghettos de Hitler ou de certains camps de répression coloniale, par exemple. Les persécuteurs, espérant que la besogne sera faite, laissent parfois aux persécutés le soin d'organiser leur propre persécution.

Au lieu qu'une bande veille à l'observation du couvre-feu dans les sombres ruelles où les Juifs nantais se trouvent confinés en 1230, ce sont des gardes armés qui traquent les délinquants juifs qui s'aventurent dehors passée l'heure. L'on s'achemine ainsi vers les violences antisémites de 1235 que dépeint Michel Grimard dans ses « Annales Nantaises ». Et la tentative de pogrome prend la forme d'une Croisade contre les « financiers ».

... LES SAVETIERS

Mais il y avait aussi les savetiers juifs.

En se camouflant, ils réussirent à échapper aux diverses mesures d'expulsion. Cordonniers ou fabricants de sabots, ils continuèrent à vivre dans de modestes échoppes, et leurs enfants prirent la succession. Au XV^e Siècle, on appelait ces crypto-Bretons « Les Caqueux ».

Cependant, la confiance ne régnait pas. Accusés par les mauvaises langues d'avoir des origines douteuses et de pratiquer clandestinement la loi de Moïse, les « Caqueux » paraissaient bien suspects. Dès qu'ils s'avisèrent d'outrepasser les droits d'un groupe tenu en quarantaine, on leur répondait, à l'instar du peintre antique : Cordonnier, pas plus haut que la chaussure ! Ainsi naît l'esprit de ghetto.

Bien plus heureux furent les Juifs espagnols et portugais que Nantes accueillit au moment de l'Inquisition. Ils y vécurent sans histoires notables pendant tout le XVI^e Siècle.

Mais sait-on que Spinoza aurait pu être Français si son grand-père, Abraham, n'avait été contraint de quitter la ville le 17 novembre 1603 ? Bientôt, Louis XIII chassa les Juifs de Nantes « pour toujours ».

Pourtant, il en arriva de Bordeaux en 1774 et l'autorité municipale les considéra avec bienveillance, s'empressant même d'accorder un « permis de transfert » à une famille juive bordelaise, du nom de... Durand, qui voulait inhumer un de ses membres à Nantes.

C'était l'époque où déjà s'amorçait la Révolution et bouillonnaient les idées progressives.

En 1789, le « Journal de la Correspondance de Nantes » plaide en faveur des Juifs.

Deux ans plus tard, les députés bretons à l'Assemblée nationale votèrent l'émancipation civile.

Parce que les peuples veulent vivre libres...

GRECE

— En dépit des « conseillers militaires » envoyés en toute hâte de Washington, les troupes monarcho-fascistes continuent à subir de graves revers sur tous les fronts. En Macédoine, leurs lignes ont été percées par les partisans du Général Markos qui ont pris un important butin et capturé de nombreux prisonniers.

— Pendant ce temps, le Gouvernement d'Athènes, impuissant à briser la résistance des patriotes, continue à faire régner la terreur : en moins de dix jours, quatre-vingt-sept patriotes ont été fusillés.

ESPAGNE

— A Séville, trois commerçants soupçonnés d'avoir donné asile durant une nuit à des militants républicains ont été « invités à se présenter comme témoins au Commissariat Central de Police ». Leurs familles ont été averties le surlendemain qu'ils étaient tous les trois « morts d'un arrêt du cœur au cours de leur audition »...

PORTUGAL

— Trois jours après une démarche effectuée par un conseiller de l'ambassade franquiste auprès du Ministre de l'Intérieur, dix-sept républicains espa-

LA CORÉE MARTYRE

Tandis que l'U.R.S.S. décidait d'évacuer la Corée du Nord et de répondre ainsi au vœu exprimé par l'Assemblée Nationale Coréenne, les U.S.A. au contraire annonçaient qu'ils avaient l'intention de renforcer leurs troupes d'occupation en Corée du Sud.

Ces deux nouvelles simultanées n'ont pas manqué de provoquer de vifs remous à travers tout le pays : et déjà, depuis les régions du Sud, de nombreux Coréens cherchent à gagner la Province du Nord où ils espèrent échapper à l'oppression américaine. Ce mouvement d'émigration, amorcé depuis trois ans, alors même que les armées soviétiques occupaient encore le Nord, a pris ces jours-ci des proportions telles que le commandement américain a cru devoir ordonner à ses troupes de tirer sans sommation sur tout civil qui serait aperçu essayant de franchir la ligne de démarcation entre les deux zones.

Un tel exode s'explique : En effet, les « libérateurs américains » n'ont rien fait d'autre en 1945 que de se substituer aux Japonais qui occupaient le pays depuis 1904 ; bien plus, ne se contentant pas de conserver à leurs postes les anciens collaborateurs et de maintenir les privilèges des gros propriétaires, ils se sont acharnés à détruire tous les mouvements démocratiques.

Pour y arriver, le Général américain Hodge réorganisa et arma les groupements terroristes d'extrême-droite : aussitôt, une vague de terreur déferla à travers le pays. Le leader du parti socialiste fut assassiné en 1947 ; et sa mort fut le signal d'une recrudescence de meurtres : on estime qu'en deux ans, douze mille militants démocratiques ont été abattus.

De son côté, la police américaine ne restait pas inactive : aujourd'hui, tous les chefs syndicalistes sont en prison ou vivent dans la clandestinité ; les communistes sont traqués — et, quand ils sont pris, pendus après un simulacre de jugement ; les opposants libéraux et modérés subissent bien souvent le même sort.

Mais, comme l'a dit le Général Hodge au cours d'un récent discours, la démocratie américaine règne désormais à travers toute la Corée du Sud...

gnols réfugiés au Portugal se sont vu notifier leur arrêt d'expulsion : s'ils n'ont pas quitté le pays dans la quinzaine, ils seront reconduits... à la frontière espagnole naturellement !

CHINE

— L'Armée Populaire Chinoise continue à poursuivre les troupes de Tchang Kai Chek en déroute : elles ont pénétré dans Tsi-Nan, capitale de la Province du Chan-Tung.

INDES NEERLANDAISES

— Bien que les « fêtes » du couronnement de la Reine Juliana soient terminées, les militants syndicaux arrêtés précédemment à cette occasion n'ont pas été libérés : cent cinquante de leurs camarades sont même venus les rejoindre en prison.

BIRMANE

— Poursuivant leur avance le long de la route Mandalay-Rangoon, les partisans se sont emparés de plusieurs agglomérations dans lesquelles ils ont dénombré un important butin : des stocks britanniques d'armes et de munitions abandonnés in-loct.

SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE DU DOUBS
104, RUE LAFAYETTE - PARIS - Métro : Poissonnière - Gare du Nord

WATERPROOF STAINLESS

LA MONTRE DE QUALITÉ.

O 44	MONTRE SUISSE A RUBIS. FILLETTE	1450
L 44	OU GARÇONNET	1950
F 44	GARÇONNET. FILLETTE ANCRE IS RUBIS	3285
A 44	FILLETTE. DAME. VERRE OPTIQUE	3485
D 44	HOMME. TROTTEUSE CENTRALE	4885

BON DE GARANTIE

Réservez votre soirée

SAMEDI 6 NOVEMBRE

Exclu du droit de vote pour faits de résistance

M. BRUYNEEL, député P.R.L. et sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, a déclaré en mai 1946, au cours d'une réunion publique : « Les camps de concentration allemands nous ont débarrassés de la vermine. »

Il est bon, de temps en temps, de ramasser une citation de ce genre et de l'enchâsser pour qu'on s'en souvienne.

Peu nombreux sont ceux qui en sont revenus, de la « vermine », n'en déplaise aux nazis et aux hommes de Vichy de tout acabit, de plus en plus arrogants parce qu'impunis.

M. Léopold Rabinovitch, né le 6 janvier 1922 à Paris, militant de la Résistance, fut condamné le 23 novembre 1943, par la section spéciale de Lyon, tribunal exceptionnel créé par Pétain et glorifié par Charles Maurras, à dix ans de réclusion. Nature du « crime » : « Coups et blessures volontaires à un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions et dans le but de subversion nationale et sociale. »

Il fut déposé dans des camps d'extermination nazis et rapatrié malade, comme ses autres compagnons d'épreuve, en 1945.

Pouvait-on tolérer pareille audace !

On s'en croyait débarrassé. Il a osé revenir.

Aussi le 29 juin 1948, il fut convoqué à la mairie du vingtième arrondissement de Paris, pour apprendre que le Préfet de la Seine l'avait fait radier des listes électorales, après consultation de son casier judiciaire !

Ainsi, ce « bandit », ce « terroriste » qui a osé vivre dans l'illégalité, est écarté de la consultation électorale.

Quelle confiance, en effet, accorder à des hommes qui ont osé braver pendant longtemps les lois et les règlements du gouvernement Pétain ? Ne pas tenir compte des injonctions de Pierre Laval, procéder à la constitution de stocks d'armes, exécuter des sabotages et même vivre avec des faux papiers, voilà qui est grave !... Ce sont, sans nul doute, des individus dangereux, à écarter définitivement !

Les bourreaux, eux, doivent avoir droit aux égards...

Sur l'ordre de James Forrestal, secrétaire américain à la Guerre, le général Clay, gouverneur américain en Allemagne, vient de gracier la tortionnaire lise Koch, la « chienne du camp de Buchenwald », et a fait également réduire les peines de douze autres criminels de guerre qui opéraient dans le même camp.

Que les rescapés des camps de la mort méditent sur ce retour de traitres.

Il est grand temps de mettre fin à leur imposture grandissante.

Joseph-André BASS.

Des lois morales de Joseph Bonfils au Cromwell de Victor Hugo

par Joseph MILLNER

SOUS le Directoire, la Constitution de la France comporta, précédant la Déclaration des Droits, une Déclaration des devoirs, du genre édifiant et moralisateur, dont un Barras, par exemple, aurait bien fait de s'inspirer.

Il y était dit, entre autres pieuses prescriptions, que nul ne pouvait briguer une charge publique s'il n'était « bon époux », « bon père » ou « bon fils ».

C'est à peu près du même esprit que procèdent les « lois morales » élaborées vers 1050 par Joseph Bonfils.

Ce grand rabbin qui avait traduit en français son nom hébraïque, « Tob Elem », apparaît comme l'abbé Sisyphos d'une vieille communauté juive de l'Anjou et du Limousin.

Poète et codificateur des jeux

On lui doit une sorte de déclaration des devoirs dont l'un des principaux articles stipule : « Tout argent gagné au jeu doit être restitué au perdant. »

Joseph Bonfils espérait qu'à ce compte-là, le client du tripot ne jouerait plus.

Joseph Bonfils, aussi bien, était un poète.

Il ne composa pas moins de soixante-douze cantiques, ou *piyoutim*, qui entrèrent en

quelque sorte dans le répertoire liturgique. On les récitait ou les chanta jusque dans les synagogues de la lointaine Pologne.

L'œuvre méritait une exégèse. C'est un Breton, Rabi ben Salomon, de Falaise, qui s'en chargea en 1240, l'année même de la « dispute » organisée par Saint-Louis autour du Talmud.

Au siècle précédent, en 1171, un véritable Saint-Synode avait réuni à Angers tous les rabbins de l'Anjou, sous la présidence de Rabi Jacob Tam, petit-fils de Rachi, et fondateur de l'école talmudique dite de « Tesfath ». Parmi les meilleurs talmudistes de cette époque, figure le fameux Samuel, élève du grand rabi Isaac de Dampierre (Jura).

Le premier ghetto

Les Juifs angevins vécurent en paix jusqu'en 1271, date à laquelle, sur l'ordre du Pape, tous leurs biens furent confis-

qués, tandis que la « rouelle », ancêtre de l'étoile jaune, faisait son apparition. Onze ans plus tard, Charles II expulsait les « indésirables » sans autre forme de procès.

Certains émigrèrent en Italie où bientôt la nostalgie s'empara d'eux, comme plus tard de Joachim du Bellay :

Plus que le marbre dur me plaît
[l'ardoise fine
Et plus que l'air marin la douceur
[angevine.

Des enfants d'Israël retournèrent donc à Angers au début du XIV^e siècle. Reçus sans manifestation hostile, ils ne s'en virent pas moins confinés dans une étroite ruelle. Ainsi naquit le premier ghetto connu dans l'histoire des Juifs de France.

Deux autres, environ la même période, allaient se former à Saumur et à Baugé — petites villes qui conservèrent à travers les siècles leur « Rue des Juifs ».

De Pictavia à Poitiers

Plus au Sud, le Poitou fut livré pendant quelque temps au vandalisme de plusieurs bandes ambulantes qui, la croix en tête, avaient déjà

exercé leurs talents en Bretagne.

C'est ainsi que 500 « maudits » furent sommés, sous peine de mort, de se convertir à la religion du Dieu dont ils étaient considérés, ici encore, comme les assassins.

Cependant, Niort, Bressuire, Thouars et d'autres villes et villages possédaient des communautés florissantes. Leurs habitants, hélas, eurent un jour affaire aux « Pastoureaux », pillards bien peu bucoliques qui terrorisaient tout le monde sans distinction, et auprès desquels les « Croisés » faisaient figure d'enfants de chœur.

Quant à Poitiers — la Pictavia latine et hébraïque — siège de plusieurs « yeschiboths » célèbres dans les annales, elle fut en 1240 le théâtre d'un échange de vues, fort courtois mais dépourvu d'aménité théologique, entre le rabbin Nathan ben Joseph et l'archevêque de la ville.

L'archevêque opposait les Évangiles au Talmud, le rabbin le Talmud aux Évangiles. Mais c'est l'archevêque qui avait le roi avec lui.

Vint Philippe le Bel qui

avait une façon toute personnelle de régler les désaccords — en mettant les gens à la porte ou même en les brûlant.

Ce sont des méthodes dignes de ce monarque féodal qu'utilisèrent les vichystes et les nazis contre les Juifs du camp de concentration de Poitiers ; on se rappelle surtout le martyre du rabbin Elie Bloch.

Mais le révérend Père Fleury, de Poitiers, n'avait pas les mêmes idées que l'antique archevêque ! Cet admirable prêtre organisa, au péril de sa vie, l'aide aux détenus.

Cosmographie poétique

Si nous poussons vers la mer, nous aboutirons à la Rochelle où nous attend Nicolas Donin, un docteur juif converti qui s'égalait aux pires Torquemadas.

Rarement antisémite fut plus enragé que ce prédécesseur de Darquier de Pellepoix qui inspira toute la politique du Pape et de Louis XI envers ses anciens coreligionnaires. De son quartier général de la Rochelle, il dirigea toute une série d'autodafés et de violences.

Néanmoins, par la suite, la petite communauté rochelaise a pu s'enorgueillir de la présence en son sein d'une pléiade de savants, d'exégètes et d'intellectuels, où se détachent les figures de Sir Duran, de Simon Deus et de Haïm ben Isaac de la Rochelle, un des correspondants de Joseph Hachon d'Avignon.

Mais c'est surtout l'arrivée des Juifs de Lisbonne qui fait date dans l'histoire qui nous occupe.

En 1604, une famille fuyant l'Inquisition portugaise débarqua à la Rochelle avant d'aller s'installer définitivement à Amsterdam ; dans le port français, naquit alors le célèbre Menassé ben Israël.

On connaît le rôle de cet homme, l'une des plus puissantes personnalités du judaïsme du XVII^e siècle, et notamment les démarches qu'il entreprit auprès de Cromwell en faveur du retour des Juifs en Angleterre.

Dans son « Cromwell », Victor Hugo ne l'oublie pas.

Ce qui nous vaut, entre autres, cette cosmographie poétique de Menassé disant au prestigieux Olivier :

Mon fils, je voudrais vainement
Te flatter, on ne peut mentir au firmament.
Je ne puis te cacher qu'en sa marche
[elliptique
Ton astre ne fait pas le triangle mystique.

MARIAGE



— Mademoiselle Lili, acceptez-vous M. Zed pour époux...

— Oui, s'il promet de m'emmenner au bal de nuit de « Droit et Liberté ».

Le samedi 6 novembre.



M. SELDES directeur d'un journal très mal vu de la "COMMISSION DES ACTIVITÉS ANTIAMÉRICAINES" vous parle des murs invisibles

LA libre Amérique possède, comme chacun sait, une institution fort démocratique : la Commission d'Enquête sur les Activités Antiaméricaines. Pour peu que vous soyez suspect de sentiments progressistes ou de sympathies pour ce qui n'est pas la façon trumanienne de définir la liberté, la Commission vous prie de comparaître devant elle et de répondre à certaines questions.

Par exemple : « Lisez-vous le journal *In Fact* ? »

De quelle redoutable feuille s'agit-il ? M. George Seldes, son fondateur et directeur, de passage à Paris, a bien voulu répondre à son tour à nos questions.

In Fact ne comporte pas de titres tapageurs ni de photographies sensationnelles, mais quatre pages de petit format où l'on trouve simplement les nouvelles que la grande presse se garde bien de publier, les faits tels qu'ils sont et non tels que les présentent les falsificateurs aux ordres. *In Fact*, aussi, dénonce, au pays du lynchage et du *numerus clausus*, tous les racismes.

Il n'est pas surprenant que certains hommes trouvent *In Fact* peu à leur goût, que les bailleurs de fonds de certaines organisations de caractère nettement fasciste ragent de se voir condamnés par *In Fact*. Ceux qui évoluent derrière la façade de *Christian Nationalist Crusade*, groupement antisémite, que dénonce le numéro de septembre de *In Fact* et qui ne groupent d'ailleurs que ses dirigeants, n'aiment pas non plus qu'on en parle. La publication des fonds dilapidés par cette organisation pour sa littérature antisémite les met plutôt mal à l'aise. Aussi ne ménagent-ils pas à *In Fact* et à son directeur les attaques classiques, allant jusqu'à l'assimiler — suprême infamie ! — aux communistes.

Le racisme, virulent aux États-Unis, préoccupe particulièrement M. Seldes.

Le trop célèbre Ku-Klux-Klan, la pratique du lynchage des nègres dans les États du Sud, l'impossibilité pour la plupart des noirs de voter comme tous les citoyens, le mépris avec lequel on traite les Indiens —

pourtant premiers habitants du pays — toutes les discriminations raciales, enfin, en vigueur dans la vie quotidienne, autant d'aspects tristement connus de la société américaine.

— Tout d'abord, a tenu à préciser le directeur de *In Fact*, il serait faux de dire que le peuple américain est antisémite. On peut très bien vivre plusieurs années aux États-Unis sans s'apercevoir d'aucune manifestation d'antisémitisme. Pourtant, il existe un peu partout sous différents aspects.

— Quelles sont, à votre avis, les causes principales de l'antisémitisme aux États-Unis ?

— C'est une question trop complexe pour être tranchée en quelques phrases. Je pense cependant que l'antisémitisme chez nous trouve un aliment extrêmement substantiel dans l'éducation religieuse dispensée dans les écoles catholiques. Les catholiques américains n'envoient pas leurs enfants à l'école laïque, si bien que la grande majorité des citoyens apprennent, dès leur enfance, à croire que les Juifs, par leur déicide, sont maudits à jamais.

Les causes fondamentales de l'antisémitisme sont évidemment économiques et politiques, mais cela n'est pas particulier à l'Amérique, c'est l'éternel facteur de division. Il est éditif de constater quels hommes ou organismes connus d'Amérique subventionnent et encouragent des organisations antisémites en même temps que fascistes.

— Peut-on dire qu'il y a une agitation antisémite en Amérique ?

— Il n'y a pas à proprement parler d'agitation antisémite. C'est un peu chez nous comme une maladie honteuse — quelque chose qui, la plupart du temps, reste clandestin. En 1937, j'avais entrepris une enquête sur la question et m'étais adressé à l'Institut Gallup pour me procurer des statistiques. Cet institut qui avait effectué, à ce sujet, un sondage de l'opinion, n'avait jamais voulu en publier le résultat.

Il n'existe aucune loi discriminatoire aux États-Unis, officiellement tous les citoyens sont égaux, c'est dans l'application des lois que réside l'hypocrisie. S'il arrive qu'un homme de couleur gagne un procès contre un blanc, jamais le jugement ne sera appliqué.

De même un Juif a, en principe, les mêmes droits que tout autre citoyen. Or s'il veut, par exemple, se rendre acquéreur dans une grande ville — je ne parle pas de New-York où les préjugés sont moins courants — d'une maison ou d'un appartement situé dans un quartier bourgeois, il se verra opposer, neuf fois sur dix, une fin de non-recevoir lorsqu'il aura décliné ses nom et origines. Ce qui revient, en fait, à rejeter les Juifs de certains quartiers.

Dans les nombreux clubs de la haute société américaine, où pourtant vous rencontrez toujours deux ou trois membres juifs, l'antisémitisme est de bon ton.

J'ai, en ma possession, un document appartenant à un professeur d'Université. C'est un papier sur lequel il avait marqué d'un signe distinctif ses élèves juifs et ceux qu'il soupçonnait de n'être pas de « race pure » et blanche. La chose est courante dans la pratique ; cependant les personnalités de l'Université ont protesté de leur bonne foi et ni leurs préjugés raciaux.

On a souvent parlé des hôtels interdits aux Juifs. Il existe, en effet, dans certaines stations balnéaires et autres lieux de villégiature des hôtels portant une inscription mais qui ne cite personne. C'est une hypocrisie de

plus. L'interdiction, en effet, ne peut s'adresser qu'aux Juifs puisque les noirs et les autres gens de couleur s'excluent d'eux-mêmes et ne songeraient même pas à se présenter dans ces hôtels pour hommes blancs.

— Il y a pourtant des voix ou des groupements qui s'élèvent, en Amérique même, contre le racisme...

— Oui. Ce sont les partis et organisations de gauche, c'est le Tiers Parti de M. Wallace, ce sont quelques hommes au sein du Parti Démocrate.

— De ce que vous venez de nous déclarer, il ressort que le racisme, tout en étant un sentiment artificiel et entretenu, exploité par les classes dirigeantes pour les besoins d'une politique réactionnaire, est ancré dans les esprits et les mœurs américaines. Comment pensez-vous que ce fléau puisse aller en régressant pour disparaître un jour ?

M. Seldes réfléchit quelques instants et dit :

— Je vous l'ai affirmé, le peuple américain dans son ensemble n'est pas antisémite. L'antisémitisme se manifeste surtout dans les sphères de la haute bourgeoisie, mais, sous d'autres formes, la classe ouvrière n'en est pas complètement exempte. Cela tient probablement à ce que la classe ouvrière américaine est en retard sur celle des autres nations, qu'elle manque de conscience politique.

« Or, des deux grandes centrales syndicales, le C.I.O. est celle qui groupe des millions d'ouvriers, sans distinction d'origine et de couleur de peau. L'A.F.L., par contre, exclut les noirs et les autres hommes de « race inférieure ».

« C'est cette plate-forme, à mon avis, qui doit servir en partie à la rééducation de millions d'hommes et de femmes d'Amérique dans un sens antiraciste. Déjà, le racisme est exclu du C.I.O., c'est une base solide pour extraire des âmes ce poison, une des plus grandes hontes de notre pays. »

SACRÉ AGOBARD !

C'EST sous le règne de Caligula, empereur dangereusement loufoque qui tenait à voir sa propre statue dans tous les édifices religieux, y compris le Temple de Jérusalem (auto-idolâtrie fort propre à soulever la colère des adeptes des Dix Commandements) et qui voulut un jour élever son cheval à la dignité de consul (ce par quoi M. Albert Camus a eu le tort d'être troublé, il y a quelque temps, au point d'en faire une pièce existentialiste), que la ville de Lyon apparaît pour la première fois, encore que de façon indirecte, dans l'histoire des Juifs.

La Palestine, ou plus exactement la Judée et la Samarie étaient alors soumises au régime des procurateurs romains qui, en bons occupants, prélevaient de lourds impôts sur leurs « occupants », tandis que Antipas et Philippe, deux des fils du roi Hérode, accordaient, en leur qualité de tétrarques, un petit semblant d'indépendance à la Galilée et à la « Transjordanie » — ce qui prouve que M. Bevin a de qui tenir.

Terminus d'exil

Mais il y avait aussi le petit-fils d'Hérode, Agrippa, qui avait joué dans son enfance avec Caligula à la Cour Impériale de Rome.

Caligula, lui vouant une tendresse particulière, le gratifia d'un diadème et l'envoya gouverner la Judée avec le titre de roi, comme le grand-père Hérode. Mieux : il confisqua sa part de gâteau à Antipas pour offrir ainsi un supplément territorial à son protégé.

Antipas était le fondateur d'une ville que, par pure flagornerie envers le maître qu'il servait, il avait baptisée Tibériade.

Il n'en partit pas moins ruminer une totale disgrâce en ce *Lugdunum* que, quelque trente ans plus tard, un certain nombre de Judéens — conséquence de la Destruction du Temple de Jérusalem par Titus — choisirent, dit-on, comme terminus de leur exil, alors que d'autres de leurs compatriotes s'éparpillaient dans la banlieue lyonnaise et dans divers coins de la Gaule.

Le jour et la semaine de Pâques

Il est difficile de déterminer avec exactitude le réel et le légendaire dans ce qui nous a été trans-

mis, par la tradition et les textes, de l'établissement des Juifs à Lyon au cours des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Les historiens s'étonnent par exemple que, dans la littérature hébraïque, la ville ne soit jamais désignée par l'équivalent de son nom latin *Lugdunum*.

Toujours est-il qu'au IV^e siècle les relations judéo-chrétiennes se révélaient si bonnes que le pape Victor V éprouva le besoin de les troubler en modifiant le calendrier des fêtes.

Il interdit, à effet, aux évêques de Lyon de célébrer Pâques le même jour que les Juifs. Au siècle suivant, c'est l'interdiction de se montrer dans les rues pendant toute la semaine de Pâques qu'un Concile notifie aux Juifs.

Entre temps sont intervenues les ordonnances de Gondebaud (roi de Bourgogne et oncle de la reine Clotilde) qui apparaît comme le précurseur de ces prélats des VI^e et VII^e siècles qui, outre la circulation dans les rues, s'aviseront de réglementer canoniquement l'art de se tenir à table et de choisir ses convives.

Qui inviter à table ?

Le prêtre qui invite à déjeuner un... assassin de Notre-Seigneur se fait sermonner de première; s'il récidive, il sera flagellé en public.

Quant à l'assassin de Notre-Seigneur, il n'a pas le droit d'accéder aux fonctions de juge, et si lui-même comparait en justice il est toujours obligé de produire un plus grand nombre de témoins de moralité que la partie adverse. Pas question pour lui, non plus, d'appeler à son service un domestique chrétien : la hiérarchie de l'Eglise le verrait d'un très mauvais œil, elle qui, par ail-

leurs, considère avec Saint-Augustin que l'esclavage est une institution divine et que « ce serait donc s'élever contre la volonté de Dieu que de la faire disparaître ».

Louis le Débonnaire et Agobard le Terrible

Plus tard, Louis le Débonnaire ne fit pas mentir son nom puisqu'il professa le plus large libéralisme envers les hommes inférieurs à l'intention desquels le clergé lyonnais avait créé vers 750 un ghetto avant la lettre.

Il soutint leur cause, leur accorda la liberté et nomma un « Magister Judaerum », spécialement chargé de veiller à la sau-

par
Joseph MILLNER

vegarde de leurs droits. La charge fut occupée par un certain Evrad qui, comme son nom l'indique, était Hébreard (du latin *Hebraeus*).

Une période de sécurité et de prospérité s'ouvrit alors pour les Juifs de Lyon et leurs autres coreligionnaires. La femme du roi des Francs, Judith de Bavière, leur témoignait beaucoup de sollicitude, et des chrétiens fréquentaient leurs synagogues, assistant à leurs offices et à leurs sermons.

Bien entendu, une telle situation n'était pas pour plaire au terrible Agobard, archevêque de Lyon, qu'on a considéré comme le père de l'antisémitisme médiéval.

Il jeta l'anathème sur tous les fidèles qui sympathisaient avec des individus qui devaient rester « maudits » et dont « l'insolence » maintenant passait les bornes. C'est précisément le titre d'*Insolentia Judaerum* qu'il donna à ses quatre lettres d'un antisémitisme incendiaire (mais qui ne mit pas le feu aux maisons comme il arriva en d'autres villes) qui présentent aujourd'hui un vif intérêt historique par les faits qu'elles évoquent. C'est ainsi que nous apprenons que pour ne pas heurter le sentiment religieux des Juifs, l'administration municipale prenait soin de ne pas inaugurer une foire le samedi.

Arriva le jour où le roi se laissa prendre le trône par ses fils coalisés : au premier rang des antidébonnaires, il y avait Agobard.

Le prix d'une nuit

Au XI^e siècle, l'administration municipale ayant cru devoir arrêter quelques « pogromistes » après un petit raid antijuif, un successeur d'Agobard, Galinaud, la menaça d'excommunication si elle n'étouffait pas l'affaire. Il faut dire aussi que le petit raid s'était accompagné d'une confiscation de biens au profit d'un couvent.

Mais c'est à partir de 1245, date du fameux Concile qui inventa la « rouelle », ancêtre de l'étoile jaune, que commencent les véritables malheurs de la communauté lyonnaise. On la chasse des « beaux quartiers », on la parque dans une véritable « carrière » qui couvre l'emplacement de l'actuelle rue de Ferrachat, et bientôt c'est l'expulsion.

Alors, pendant près d'un siècle, les Juifs à Lyon ne seront que de passage. Pour passer la nuit dans la ville, il leur faut payer douze deniers.

...Ou bien recevoir une gifle. Cette amabilité est connue dans l'histoire sous le nom de *colla*, (l'on se rappelle à ce propos la coutume dite de la colifisation qui était « en honneur » au XII^e siècle à Toulouse.

Des Jacobins aux Jacobins

Vers quelle année les Juifs sont-ils revenus s'établir dans l'actuel chef-lieu du Rhône ? On

sait seulement qu'une ordonnance de Charles V, en date du 27 septembre 1364, mentionne de « nombreux Juifs à Lyon » et rappelle qu'ils sont soumis à des impôts.

A cette époque, un ghetto se forme à proximité du monastère des Jacobins. Pas de chance : l'évêque annexe tout le quartier et les Juifs n'échappent pas à la spoliation. Encore une fois l'administration de la ville proteste, encore une fois l'évêque la prie d'étouffer ses scrupules.

Et quand Charles VI, à l'instar de Louis le Débonnaire, nommera, dans un souci d'équité, un nouveau « Magister Judaerum », les évêques s'arrangeront pour obtenir toujours gain de cause dans leurs différends avec les Juifs. Si bien que finalement ils les chasseront sans leur permettre de revenir — jusqu'au XVIII^e siècle.

Sous Louis XVI, Lyon compte une dizaine de familles israélites qui possèdent un caveau commun, dont, en 1777, les médecins Colomb et Carré (chargés par le gouvernement de visiter les cimetières) relèvent les noms.

Tout Juif qui habite Lyon doit alors être muni d'un passeport spécial. Mais la Révolution Française abolit tous les résidus féodaux, et le 27 septembre 1791 l'émancipation entre dans la loi.

Les Juifs de Lyon concourent à l'œuvre révolutionnaire. Cependant, le 19 Frimaire an II il se trouve un Azarie Vidal assez antirépublicain pour être conduit par les Jacobins à la guillotine.

Sous le Directoire, la communauté achète un cimetière pour 12.000 livres, et sous l'Empire, le nombre de ses membres s'élève à 2.000.

Pauvres petits Cosaques de Maurras

Poursuivant notre chemin, nous rencontrons Abraham Hirsch, architecte (au début de la III^e République) de la Faculté de Médecine d'une ville moderne où les frères Marc et Emmanuel Lévy professent à la Faculté de Droit — dont, vers 1908, le doyen sera un juriste accouplant le Rhône et le... Calvados : Lyon-Caen.

C'est aussi de Lyon qu'était originaire un sénateur (puisqu'il nous en sommes aux « notabilités »...) qui portait le nom d'une petite ville du Gard : Edouard

Milhaud appartenait à une vieille famille dont les membres signèrent pendant longtemps : « Milcah », traduction hébraïque du latin *Amiliarum*, qui devait se transformer en Milhaud en français.

En 1910, le signataire de ces lignes, étudiant toulousain ayant fui les pogromes tsaristes, tomba sur un journal russe qui traitait en grosses lettres : « Pogrome à Lyon ».

Quelques agobards d'un nouveau genre auraient-ils voulu, au pays d'Anatole France et de Jaurès, ne pas être en reste avec les cosaques de Nicolas ? Le rabbin de Lyon, Abraham Bloch, me répondit dans une lettre qu'un groupe de choc de l'A.F. s'était introduit dans la synagogue pour la saccager, mais que la population républicaine et les pouvoirs publics étaient intervenus à temps pour empêcher un spectacle devant lequel l'administration municipale du Moyen Age était restée impuissante.

Cette lettre qui réduisait le « pogrome » à ses véritables proportions fut publiée dans le quotidien *Hazefira* de Varsovie.

D'Anozel à Villeurbanne

Abraham Bloch, d'ailleurs, au moment du 14^e Corps, devait tomber à l'ennemi en automne 1915 au col d'Anozel (Vosges) quelques instants après s'être porté (geste que Barrès lui-même magnifia dans son livre « Les Familles Spirituelles ») au secours d'un blessé catholique auquel il avait administré les derniers sacrements.

Il fut cité à l'ordre de l'armée. Par une cruelle ironie du sort, la citation portait la signature de Pétain, le même qui, en 1942, réussissant ce que les pré-fascistes de 1910 avaient tenté, assassina, par la déportation, le successeur d'Abraham Bloch : le rabbin Bernard Schönberg.

Inutile de dire que la Résistance lyonnaise et l'insurrection de Villeurbanne vengèrent les crimes de Pétain et de ses maîtres.

UNE MATINEE DANSANTE

est organisée par

LE CERCLE DES LECTEURS

de « DROIT ET LIBERTÉ »

le 21 novembre, à 15 heures

SALLE DE LA MARSEILLAISE

PALAIS DES FETES

STRASBOURG

VALETS ET DUPES

Quelques hommes de la haute banque et du grand négoce sud-africains du genre « israélites distingués », ont cru habile, au lendemain de l'arrivée aux affaires du parti nationaliste du Transvaal, de lui offrir leur adhésion.

Dans une déclaration à dessein rendue spectaculaire, le secrétaire de ce parti, M. de Klerk, l'a rejetée.

Le premier acte du nouveau chef du gouvernement, a été de libérer de prison, un groupe d'espions nazis importants, condamnés pendant la guerre, ainsi que leur chef Sydney Robey Leibbrandt.

M. Malan, Président du Conseil et M. Donges, ministre de l'Intérieur, sont depuis longtemps dirigeants d'une association raciste ultranationaliste et antisémite « Afrikaner Broederbond », administrée par un comité de douze personnes qui s'intitulent « les douze apôtres ».

L'un d'eux, l'« apôtre » Diederichs, a déclaré dans un discours au Parlement : « Il ne s'agit pas d'une lutte ordinaire entre les partis politiques en Afrique du Sud, mais entre deux conceptions de vie, le compromis entre elles est impensable ».

Le premier ministre a annoncé qu'il se proposait de faire exclure du Parlement les représentants des hommes de couleur, des Anglais et des Juifs de l'Afrique du Sud.

En Argentine, l'« Organisation Israelita Argentina », composée des mêmes éléments que leurs malheureux collègues nationalistes sud-africains, fait de la publicité dans les journaux de langue yiddish pour recruter des membres en vue « d'encourager et soutenir l'œuvre de notre leader le Général Peron ».

Faut-il leur rappeler qu'un certain Isaac Steinschneider, prestidigitateur plus connu avant 1933 en Allemagne, sous le nom de théâtre de Hanussen et qui a fait vivre de ses deniers, pendant plusieurs années, le Comte Helder, devenu premier Préfet de Police hitlérien de Berlin, a été assassiné sur l'ordre de son ancien protégé, trois jours après son arrivée au pouvoir.

A la même époque, un avocat juif berlinois, réactionnaire, Neumann, a essayé d'obtenir pour les « Juifs germaniques de vieille souche », l'inscription au parti nazi, en attaquant en même temps ses coreligionnaires immigrés ; il fut renvoyé avec mépris pour subir le sort commun.

On ne peut pactiser, on ne peut louvoyer avec le fascisme, le nazisme et la réaction, quelles que soient leurs formes ; ils portent en eux-mêmes le crime, la guerre, la ruine et la persécution raciale.

Si certains de ces « hommes providentiels » montrent parfois un sourire et font même des déclarations rassurantes, c'est pour mieux endormir et aveugler, séparer et affaiblir leurs adversaires et leurs victimes.

Ceci est vrai pour bien des pays.

Ceci est vrai pour la France.

Joseph-André BASS.

“GRINGOIRE” a reparu

L'IDEE d'un « Hitler juif » est très en vogue dans la presse antisémite. Quel champ d'action magnifique ouvre cette « trouvaille » ! Paroles Françaises écrit sous le titre : Le crime de Hitler :

« Cet homme mi-fou, mi-génie, sans doute descendant de Juifs convertis et dont il aurait conservé la fougue biblique, apparaît de plus en plus comme un des malfaiteurs de l'humanité. »

Malfaiteur de l'humanité ? Ces messieurs ont mis du temps à s'en apercevoir...

Les raisons pour lesquelles le crime de Hitler est impardonnable ? Paroles Françaises nous les donne.

Passons sur les exterminations massives, les camps de la mort, et autres bagatelles, car, dit Paroles Françaises : « Sa faute la moins pardonnable est d'avoir ouvert l'Europe au bolchevisme. »

Il n'est pas de façon plus claire d'exprimer ses regrets que l'Allemagne ait perdu la guerre. « Voilà ce que c'est que d'avoir abattu Hitler », comme disent certains correspondants de M. François Mauriac, du Figaro.

Pourtant, l'organe de M. Mutter, envoyé officieux du Gouvernement français auprès des féodaux arabes du Caïre, éprouve le besoin de se justifier : « Nous ne sommes pas des antisémites », déclare un de ses articles... rempli d'allusions antisémites.

Et d'en donner la preuve irréfutable :

« Nous ne sommes pas antisémites... et ce ne sont pas les camarades Juifs qui collaborent chez nous qui viendront nous contredire. »

Tiens, tiens, y aurait-il donc des rédacteurs Juifs à Paroles Françaises ?

Après tout, il y eut bien des tueurs Juifs à Drancy et ailleurs.

ILS ÉTAIENT DE MARSEILLE

par Joseph MILLNER

Un pari que vous ne connaissez pas cette histoire de Marius qui sauve Marseille (et les Juifs marseillais) en écrasant les Ambrons...

Venus des bords de la Baltique au nombre de 30.000, les Ambrons, variété particulièrement redoutable d'invasisseurs teutons, s'étaient d'abord arrêtés, près d'Aix-en-Provence, sur les bords de l'Arc.

Après un bain collectif dans le fleuve provençal, ces Barbares avaient repris leur marche avec la certitude — il était naturel que si proches du but ils aient si bon moral — de pouvoir atteindre en quelques heures leur grand objectif : Marseille !

C'était mal connaître Marius.

Il avait depuis longtemps prévu le coup. Il les attendait au passage. Sur des hauteurs stratégiques.

Aucun Ambron ne sortit vivant de la bataille et Marius revint à Marseille en triomphateur.

Ce n'est pas une galéjade. C'est de l'histoire ancienne, qui remonte au début du mois de septembre de l'an 102 avant Jésus-Christ.

Marius consul

La vérité est que sans Marius il n'y aurait plus eu de Marseille, et que je n'écrirais (peut-être) pas cet article.

Caveant consules ! Marius, consul romain, veillait avec ses soldats.

Les Ambrons formaient l'avant-garde d'une masse déferlante de barbares dont l'avance constituait un danger de mort non seulement pour le midi de la Gaule, mais pour Rome et l'Italie. On peut voir là comme une préfiguration, cinq siècles avant qu'elles ne se produisent, des grandes invasions.

Les Marseillais, à deux doigts d'une totale destruction de leur ville, eurent très chaud. Parce que les Nordiques eurent encore plus chaud, les Marseillais purent respirer. Le soleil, en effet, était accablant en ce début du mois de septembre — d'où la baignade sus-dite. Le jour du combat, les troupes de Marius, disciplinées et bien armées, eurent facilement raison d'une horde que la chaleur accablait.

Dans la ville sauvée de la destruction, il y avait depuis fort longtemps des « Sémites ». Lesquels ? L'existence de Juifs massaliotes ne semble pas faire de doute. Mais hélas nous ne possédons pas de sources suffisantes pour déterminer avec exactitude la date de leur établissement et le rôle qu'ils ont pu jouer dans l'enfance phocéenne et la jeunesse romaine d'une ville à l'histoire si haute en couleurs.

Magno Avito

Pour avoir des détails sur les Juifs à Marseille, il faut attendre les Mérovingiens.

On sait qu'en 576 l'évêque de Clermont, Avitus, rompant avec la politique libérale de ses prédécesseurs, avait placé les Juifs auvergnats devant un dilemme : conversion ou expulsion.

Les uns se convertirent et donnèrent ainsi l'occasion à un poète de chanter les qualités apostoliques de l'évêque dans une Ode de *Magno Avito*. Les autres s'en allèrent à Marseille où l'évêque Théodore semble aussi avoir voulu son Ode puisqu'en 591 il encourageait le blâme du Pape Grégoire le Grand pour avoir secondé les excès de zèle de son clergé et baptisé de force les

réfractaires, nouveaux venus ou non.

Ces derniers, cependant, assuraient par leur commerce une sorte de trait d'union entre Marseille et le Levant.

Le trait d'union fut-il rompu ? Entre le vi^e et le xii^e siècle, il y a un trou dans l'histoire qui nous occupe.

C'est en 1165 que le fameux voyageur Benjamin de Tudela visita Marseille. Il racontera qu'il y a trouvé plus de 300 coreligionnaires, répartis en deux communautés, Haute et Basse Ville.

Civis Massiliae

Nous connaissons, par un acte de citadinage, le cas personnel d'un Juif qui s'avisa de passer de la Basse à la Haute Ville. En sa nouvelle résiden-



La Canebière en 1824

ce il reçut officiellement le droit d'assister à toutes les réunions que tiendraient ses concitoyens : assemblées générales du peuple, assemblées de quartier, assemblées de corps de métiers.

A cette époque, Marseille, considérablement en avance sur les territoires de l'intérieur, déploie une intense activité commerciale et industrielle. Et cet essor économique entraîne, bien entendu, ici comme dans d'autres grandes villes, un mouvement social et politique vers plus de bien-être et de liberté : brisant les cadres anciens, il trouve son expression dans une organisation communale.

La grande cité pleine de vie devient une République de marchands.

Ses *statuts communaux* comportent des « Chapitres de Paix, Libertés, Franchises et

Privilèges » : c'est assez dire leur importance, en ce xii^e siècle.

S'ils établissent une nette distinction entre Chrétiens et Juifs, ils précisent que la différence de religion ne saurait en aucun cas constituer un obstacle à la liberté de commerce avec l'étranger. Il y est stipulé que Chrétiens, Juifs et Sarrasins ont indistinctement le droit de venir à Marseille avec leurs marchandises, de décharger des navires, de vendre et d'acheter à volonté.

80.000 sous royaux : telle est la somme qu'à la fin du xii^e siècle les moines du couvent de Saint-Victor doivent à un négociant qui n'est pas de la religion de Saint-Victor.

Les Juifs marseillais rédigeaient leurs obligations en hé-

breu, mais le titre de *Civis Massiliae* (citoyen de Marseille) leur est officiellement reconnu, avec toutes les libertés, immunités, franchises coutumes et usages « y afférents ».

Marseillais comme les autres, ils peuvent exercer les professions les plus diverses et sont admis aux charges municipales (notamment à celle de courtier).

Ut Judaei discernantur

On en voit, au XIII^e siècle, qui sont médecins, d'autres collecteurs pour les services religieux, d'autres entrepreneurs. Les plus riches occupent une place importante dans le commerce maritime comme armateurs pour la circumnavigation en Méditerranée. Sur le plancher des vaches, quelques-uns, gros propriétaires, se trouvent à la tête de plusieurs immeubles.

Il existait alors une curieuse institution juive, l'*Universitas Judaeorum*, présidée par trois « syndics » ou « baylons » qui se tenaient en rapport avec l'administration municipale et les comtes de Provence.

Cette Universitas était-elle une simple corporation de métiers, ou bien, comme le croit l'historien Adolphe Crémieux, une sorte de municipalité de la communauté juive ? L'absence de documents ne permet pas de répondre avec certitude.

Ce qu'il y a de certain, en tout cas, c'est que la constitution anticriste de Marseille resta intacte lorsqu'en 1257 le comte Charles d'Anjou imposa sa suzeraineté à la ville, mais que les choses commencèrent à se gâter au début du siècle suivant.

Avec un retard d'environ deux cents ans, l'*Ut Judaei discernantur a Christianis* du Concile de Latran fut alors appliqué à Marseille.

C'était, textuellement, pour les Juifs l'obligation de porter un signe qui les distinguât des Chrétiens. Deux siècles avant l'ère chrétienne, le tyran Ptolémée Philopator avait collé une feuille de lierre sur la peau de ceux qu'il avait assujettis. Le signe distinctif décidé par les législateurs canoniques prit d'autres formes : manches longues, chapeaux de différentes couleurs, pièce d'étoffe cousue sur la poitrine, etc.

Qui niera l'influence de l'Orient à Marseille ? Ici, les femmes juives doivent se couvrir le visage d'un voile.

Carriera Judaeorum

Et l'on ne s'en tient pas à cet antisémitisme d'allure exotique. Bientôt, il est interdit aux Juifs de témoigner contre un Chrétien dans un procès, d'utiliser la piscine municipale plus d'un jour par semaine, de manger de la viande le vendredi, de prendre place sur un bateau à plus de quatre.

Défense de s'embarquer à destination d'Alexandrie, la ville est tabou.

Tout cela, évidemment, devait finir par une Juiverie. Le 10 mars 1320 l'inquisiteur Michel le Moine installa donc une *Carriera Judaeorum* à Marseille sur l'emplacement de l'actuelle rue Colbert.

Ce n'était pas à proprement parler un ghetto, mais une île (*insula iusatorie*) d'un genre fort spécial, qui possédait deux synagogues (*scola major*

et *scola minor*), un hôpital, un marché et un bain rituel ou *mikva* à l'usage des femmes.

Bien qu'entourée d'un mur (1357), elle n'avait cependant rien de commun avec Chypre (1947). Les Juifs pouvaient en sortir ou y rentrer à leur guise. Ils étaient seulement tenus d'y loger, et encore il s'en fallait de beaucoup que cette prescription fût unanimement respectée. Les autorités marseillaises fermaient les yeux, c'est-à-dire ouvraient les portes.

Dans ces conditions, un va-et-vient continu s'établit entre la Carrière et le reste de la ville. Phénomène d'autant plus remarquable que dans le proche Comtat Venaissin les Juifs ont beaucoup de mal à sortir de la Carrière.

Lorsqu'ils y réussissent, c'est bien souvent pour venir s'installer à Marseille, où ils ne tardent pas à acquérir la citoyenneté. Conditions requises : avoir dix ans de résidence ou se marier avec une citoyenne.

Sabonerius

A quelle carrière ces gens se destinent-ils ? A une carrière lorsqu'ils deviennent tailleurs de pierres. Il y a aussi, outre les commerçants classiques, des tailleurs d'habits, des bottiers, des boulangers, des marchands de vin.

Très nombreux sont les médecins. C'en est une véritable épidémie — bienfaisante en période d'épidémie (les pestes ne manquent pas dans le port).

Toutefois, l'exercice de la médecine ne va pas toujours sans bizarreries dans la région.

C'est ainsi qu'au mois de mai une ordonnance interdit au médecin juif de délivrer une ordonnance à un malade chrétien, et qu'au mois de juillet, une autre ordonnance autorise l'ordonnance. Ailleurs, la médecine des âmes veut qu'on applique la peine de la fustigation au médecin juif s'il a visité un malade chrétien qui n'est pas en état de grâce. Par contre, aucune discrimination ne préside au choix des médecins municipaux de Marseille.

Chapitre des métiers, nous nous en voudrions de passer sous silence le premier fabricant de savon : Davin Crescas, alias Sabonerius.

Dans le prochain numéro : Resteront-ils à Marseille ?

SCHOLEM ALEICHIEM (Suite de la page 12)

les quelques centaines de dollars. Vous payez donc tous les deux un cent par semaine à la Compagnie. Inutile de vous déranger, Piniet vous rendra visite — et il touchera cinquante pour cent de commission.

Jusqu'ici, il ne s'agissait que d'encaisser. Mais lorsque l'agent Piniet vous prescrit pour une nouvelle police, il touche cinquante fois autant. Autrement dit : lorsqu'une personne s'inscrit pour un demi-cent, l'agent reçoit de la Compagnie 25 cents.

Imaginez donc Piniet faisant plusieurs polices par jour à un demi-cent. C'est une véritable fortune !

— Vous allez noyer la maison dans l'argent, lui dit ma tante Broche. Tavel devient toute rouge et regarde avec admiration son Piniet qui étale ses cents sur la table.

— Mais que croyez-vous donc ? réplique Piniet. Carnegie, Wanderbild et Rockefeller ne sont pas des millionnaires, non plus.

*

Rien d'éternel en ce monde, l'homme n'est jamais satisfait de son sort.

A force d'encaisser les dollars des autres, la lassitude vous envahit. Mieux vaut, comme dit ma tante Broche, un petit poisson bien à nous qu'un gros qui ne nous appartient pas.

Le premier lassé fut mon frère. Ou, plus exactement, ce sont les clients qui se lassèrent en cessant de payer. Certains disaient : « Reprenez vos « meubles » et allez au diable ! » D'autres lui faisaient des remontrances : « Votre sommier grince », « Votre glace reflète de travers », « La porte de l'armoire ne veut ni s'ouvrir ni se fermer », « Votre chaise pèse trois pounds et lorsqu'on s'y assied, elle craque... »

D'autres, enfin, quittent purement et simplement l'appartement et vont loger ailleurs. Alors, essayez un peu de courir après.

L'affaire devient tragique lorsque des clients qui se sont engagés à payer cessent un jour de tenir leur engagement, faute d'argent. La cause ? Le boutanger est tombé malade, ou il n'a plus de travail, ou encore une grève s'est déclenchée. Alors, Elie en est de sa poche. Misère, misère.

Si vous pensez que notre ami Piniet est

content de son « job », vous vous trompez.

Avant qu'on décide un client, l'océan peut devenir sec. On parle au client, on le persuade pendant trois jours et trois nuits, puis lorsqu'on revient le voir, il vous dit qu'il a réfléchi.

Ou bien, entre temps, il est allé voir son docteur qui lui a prédit une nouvelle plaie d'Égypte. Malheur, malheur. Le plus grand ennemi de l'encaisseur d'assurances est encore le « leps » : lorsqu'un client cesse de payer, on retire à l'encaisseur quinze fois plus d'argent que le client n'en a donné lors du premier versement. Piniet déclare que sans le « leps » il serait déjà millionnaire. Hélas, véritable calamité, plusieurs clients à la fois ont cessé de le payer.

— Au diable, les assurés, les encaisseurs, le « leps » et la Compagnie ! a dit Piniet.

Maintenant, s'installant à leur propre compte, ils vont se mettre à faire du business. Elle a déjà fait quelques économies, Piniet également, mais moins que mon frère.

Cela suffit cependant, pour démarrer. Alors, en avant !...

Cinq cents ans d'histoire marseillaise

C'EST le père du savon de Marseille, Davin Crescas, alias « Sabonerius », qui clôturait, en vedette américaine, notre précédente chronique (1).

Au 14^e siècle, ce membre de la branche française des Crescas, famille bien connue à Orange et plus tard à Carcassonne, — l'ornement le plus illustre de la branche espagnole fut le philosophe barcelonnais Hasdaï Crescas — lança l'industrie dont le nom de la grande cité est désormais inséparable.

Son fils lui succéda dans la fabrication du produit et fut considéré comme le plus grand industriel marseillais.

La position éminente de ces rois du savon contrastait avec la médiocrité de leurs coreligionnaires de Provence en butte aux tracasseries et aux vexations.

Un certain nombre n'avaient pas payé leurs impôts dans les délais fixés. Le Sénéchal Hugues des Voisins donna l'ordre de les arrêter et de confisquer leurs biens. De la spoliation réalisée à cette occasion dans la Viguerie d'Aix, un document, conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, dresse le bilan : c'est une triste énumération de vêtements, de guêtres, de voiles, de couvertures et de livres.

L'historien (pourtant antisémite) Emile Camau a écrit qu'un pareil inventaire « permet de penser que le coup de filet préparé ne fut pas aussi fructueux que ses instigateurs ne l'avaient espéré. »

Les pêcheurs ont souvent des déceptions dans ce cas-là.

Gréviste de la circoncision

A Manosque, où une Juive comparait en justice pour avoir porté pendant sa grossesse la chemise qu'une Chrétienne lui avait donnée en gage, la chronique judiciaire ne manque pas parfois d'un certain pittoresque : au banc des accusés, on peut voir, entre autres, une sorte de maquignon faux sacrificateur, et un fonctionnaire de la synagogue qui, meltant tous les fidèles en émoi, a fait la grève de la circoncision.

Environ la même époque, la ville d'Aix-en-Provence que de vieux livres de rabbins appellent « Yr Hamaim » (ville d'eau) — transposition hébraïque du latin « Aqua Sextiae » — comptait deux cents agriculteurs juifs sur une communauté d'un millier d'âmes.

Elle ne comptait pas moins de dix-sept évêques lorsque, peu de temps après son couronnement, le roi Robert l'honora d'une visite. Les prélats, réunis en Concile, profitèrent de la circonstance pour réclamer l'expulsion de tous les « indésirables » de la région. Non seulement le roi refusa « la grâce » (sic) qu'on lui demandait, mais enjoignit à ses officiers généraux de contraindre les débiteurs des Juifs à payer leurs « dettes jurées ».

Le roi d'Aragon débarque

Le 20 novembre 1423, au matin, Marseille courait un grave danger.

Les galères du roi d'Aragon étaient apparues à la pointe de Tiboulon...

On sonna le tocsin.

En masse, les défenseurs se portèrent aux remparts, tandis qu'un combat naval s'engageait.

À 6 heures du soir, après de violents abordages, les envahisseurs et leur roi, revêtu

pour la circonstance de ses plus riches parures, mirent pied à terre et l'investissement de Marseille commença.

La résistance — les judéo-marseillais ne furent pas les derniers à y prendre part — fut vive, mais que pouvait-elle contre des incendiaires servis par le vent ?

Ils saccagèrent tout sur leur passage, ramassant un énorme butin dans les maisons, les boutiques, les églises.

La Juiverie ne fut pas épargnée. Au milieu de la panique, des pillards indigènes firent irruption, le visage couvert d'un masque ou passé au noir.

L'ennemi finit par se retirer et le calme revint, mais à partir de ce moment, les jours

de deux témoins : Honorat de Forbin et son homme de paille, Jacques Tourrel. On devine les conclusions de l'enquête menée par les compères.

Quatrième acte : de Vesc convoque la communauté juive et oblige ses membres, sous serment rituel, à dresser l'inventaire de tous leurs biens. Ceci fait, il leur interdit le lendemain — contraire-

— par

Joseph MILLNER

ment aux ordres antérieurs — de quitter Marseille et de rien aliéner de leur avoir sans une permission du juge ; entendez sans l'autorisation de Forbin et de ses amis.

Dans le dernier acte, le plus long — il dure jusqu'en 1498 — nous voyons les Juifs, harcelés, partir les uns après les autres, sans que jamais Forbin ne demande officiellement leur expulsion.

L'ordonnance d'expulsion

Des preuves, des preuves ! crient les accusés. Les accusateurs, et pour cause, n'en apportent aucune. N'empêche qu'en 1683 un arrêté d'expulsion est pris contre les Villaréal, et qu'un peu plus tard le Parlement d'Aix menace de donner le... fouet aux « complices des pirates » !

Au XVIII^e siècle, les Juifs, s'ils jouissent de quelque liberté dans le Comtat Venaisin — on en voit par exemple qui apportent, vers 1740, un stock de soieries d'une valeur de 500.000 livres au marché de Beaucaire — sont souvent traités en citoyens mineurs à Marseille et en Provence.

Rouget

Un certain Lopez se voit intimé l'ordre par le ministre Pontchartrin de rejoindre Bordeaux au plus vite. Le 12 juin 1758, c'est « l'injonction de vider la ville dans trois jours » qui est signifiée à tous ses coreligionnaires de Marseille, sur la requête des « sieurs syndics des mar-

appartenait à une vieille famille d'origine comtadine : Bédarride.

« Mettez une pierre dans votre poche »

— Si abes tan paon boulas una peira en vestra pòcha, dit ce magistrat juif à ses adjoints. « Si vous avez tellement peur, mettez une pierre dans votre poche ».

Une épidémie de choléra, venue de Marseille, décimait le chef-lieu des Bouches-du-Rhône. De lugubres feux de cyprès et d'eucalyptus brûlaient sur les places. Les Aixois, affolés, fuyaient de toutes parts.

Bédarride resta fidèlement à son poste comme si de rien n'était.

A la mairie, ses collègues qui se voyaient déjà cholériques, parlaient de quitter la ville pour se réfugier sur la colline Sainte-Vivienne, en pleine campagne. Colérique, Bédarride frappa alors du poing sur la table en prononçant en patois provençal le « mot historique » que nous citons plus haut. Les adjoints, ravagés, restèrent et le choléra s'en alla.

Dévouement au bien public

La conduite du maire d'Aix, Bédarride, confirme un jugement du préfet de Marseille, de Villeneuve :

« Depuis que les Israélites ont été reconnus citoyens, ils ont donné des preuves non équivoques de dévouement pour le bien public et l'administration n'a jamais eu que de bons témoignages à rendre à leur conduite politique. »

De Villeneuve, qui était comte, a écrit ces lignes au début du XIX^e siècle.

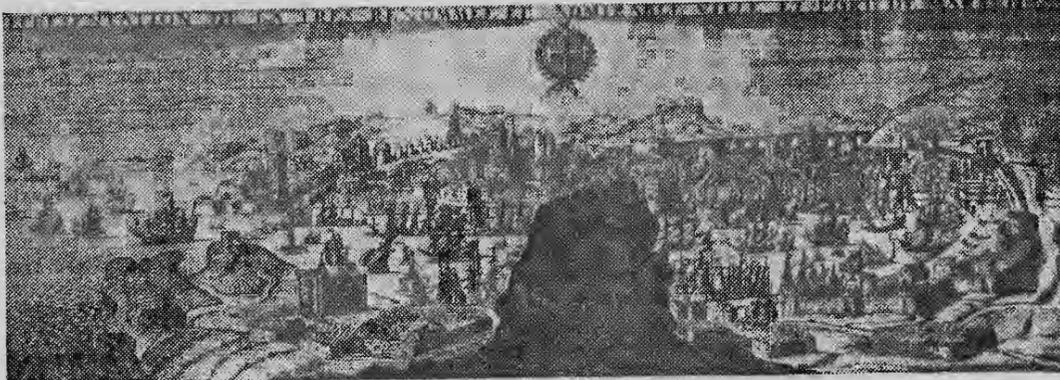
S'il avait vécu en 1871, bon aristocrate, il aurait sans doute répugné à « rendre un bon témoignage à la conduite politique » du farouche républicain Gaston Crémieux.

On sait que cet avocat juif devint l'âme de la Commune de Marseille qui eut à faire face aux troupes du Général légitimiste Espivent de la Villeboisnet. La répression fut très versatillaise. Gaston Crémieux, arrêté avec trente de ses camarades, comparut devant le Conseil de Guerre.

Devant le poteau d'exécution il refusa de se laisser bander les yeux et dit à ses bourreaux : « Je vais vous montrer comment un républicain sait mourir. »

Il le montra, en criant : « Vive la France ! »

C'est du même héroïsme que firent preuve les patriotes de toutes origines qui tombèrent à Marseille dans la lutte antinazie, pour que vive la France.



VUE CAVALIERE DE MARSEILLE AU XVII^e SIECLE

(chez Jean Boisseau, libraire en l'île du Palais, Paris) Bibliothèque de la Ville de Marseille.

de la communauté juive de Marseille étaient complétés.

L'union de la Provence à la Couronne, réalisée par Palamède de Forbin, lieutenant général du roi, précipita l'agonie. L'événement ne parut pas d'abord modifier la condition juridique des Juifs ; il ne leur en était pas moins défavorable dans la mesure où il signifiait l'annexion de la ville à un royaume où les « assassins du Christ » n'étaient plus légalement admis.

Drame en 5 actes

Les prétendus déicides furent l'objet d'une campagne antisémite très raffinée dans son organisation.

Premier acte : en 1484-85, le clergé régulier se livre à Tarascon, Aix, Arles, à une série de prédications qui amènent des troubles bientôt suivis d'un début d'émigration. Le mouvement gagne Marseille où le parti d'Honorat de Forbin (successeur du précédent), maître de l'Hôtel de Ville, va désormais pouvoir manœuvrer avec l'aide de Charles VIII et du gouvernement royal.

Deuxième acte : par des actes successifs, en date des 7 novembre, 1^{er} décembre, 6 décembre 1485, le gouvernement royal, saisi par les frères de Vesc (grands amis de la famille Forbin), libère les débiteurs des Juifs marseillais. Résultat recherché : on assiste à un premier exode des créanciers.

Le troisième acte est d'abord marqué par un temps d'arrêt pendant lequel le travail se poursuit à la Cour. Puis, le 26 septembre 1486, un des frères de Vesc arrive à Marseille, porteur d'ordres secrets du roi. Il ouvre sur l'exode des Juifs une comédie d'enquête dans laquelle ne sont enten-

n'interviendra qu'au moment de la scène finale, c'est-à-dire lorsque la Juiverie, réduite à quelques unités, n'aura plus rien qu'on puisse lui prendre.

Judéo-pirates !

C'est en se référant à l'édit de Colbert qui établit la franchise du port de Marseille qu'une lettre royale du 16 juin 1670 autorise deux commerçants juifs de Livourne, les Villaréal, à se fixer dans la ville française.

Mais au bout de deux ans la Chambre de Commerce adresse une protestation au Roi. En 1679, un mémoire renchérit en déclarant que « la résidence des Juifs à Marseille porte un grand préjudice à la gloire de Dieu et au bien de l'Etat ». En 1682, surgit une accusation qui présente une certaine originalité par rapport aux calomnies traditionnelles : les Juifs, dit-on, entretiennent une correspondance secrète avec les pirates !

chands », par le Parlement de Provence siégeant à Aix en Cour de Justice.

Pourtant, les intéressés peuvent bientôt revenir dans le grand port et en 1771 l'un d'eux reçoit l'autorisation d'« armer des vaisseaux » parce qu'il « habite Marseille depuis quinze ans et s'y est acquis l'estime des honnêtes gens ».

Cet honorable citoyen s'appelait Rouget.

Quand Rouget de Lisle chanta la « Marseillaise », les Juifs de Marseille étaient émancipés.

Leur nombre, comme nous le révèle un recensement opéré pendant la période révolutionnaire, s'élevait à 984, contre 631 dans le Vaucluse et 14 dans le Var. Dans les 984, figurait le père d'Adolphe Crémieux ; il avait été nommé officier municipal par les délégués de la Convention en 1792.

C'est la fonction, plus prestigieuse, de maire, qu'occupait à Aix-en-Provence, quarante ans plus tard, un avoué qui

NOUVELLES ISRAELIENNES

Echanges entre la Pologne et Israël

« Une Légation polonaise sera établie en Israël aussitôt que les arrangements techniques seront complétés, au retour du ministre des Affaires Etrangères à Varsovie de Paris », a dit le professeur O. Gorka, Consul général à Jérusalem. Un attaché commercial arriverait prochainement en Israël. Des négociations auraient déjà commencé. La Pologne serait disposée à expédier du blé et de la viande en échange d'agrumes, de fournitures médicales et de produits chimiques.

L'aérodrome de Lydda a été rouvert à l'aviation civile

Après sept mois d'interruption des services aériens réguliers, l'aérodrome de Lydda a été rouvert. Un accord a été signé avec une société de navigation aérienne, pour le transport au courant du mois prochain de 2.000 émigrants de Munich à Lydda.

L'aérodrome de Lydda a coûté au gouvernement mandataire la somme de 3 millions de livres. Il a quatre pistes, dont la plus longue est de 2 kilomètres. La radio et les services météorologiques ont été com-

plètement restaurés et sont manipulés par des spécialistes qui ont plusieurs années de service.

Un site pétrolier a été découvert au Jebel Usdum, à l'extrémité sud-ouest de la mer Morte, exactement au nord de la Raffinerie de Potasse.

De source bien informée, on apprend que la prospection avait été faite en trois endroits, dont deux tombèrent récemment entre les mains d'Israël. Ces deux terrains se trouvent près de Huleikat, à proximité de Gaza, où un trou de 2.200 pieds avait été creusé, et à Kurnub au sud-est de Béerchéba, environ à mi-chemin de Usdum (l'ancienne Sodome).

Exportation d'agrumes

On s'attend à ce que les exportations d'agrumes atteignent cette année un total de 5.820.000 caisses, tandis que 500.000 autres caisses seront vendues localement dans des buts industriels et un million de caisses seront réservées à la consommation locale.

Plus de la moitié des exportations de cette année sera achetée par la Grande-Bretagne, tandis que le reste ira à destination de la Norvège, la Tchécoslovaquie et l'Irlande.

(1) Voir dans « Droit et Liberté » du 1^{er} décembre l'article intitulé : « Ils étaient de Marseille ».